Mémoire d'Epône #3 : entretien avec M. Signorile

A travers cet entretien, c’est une page de vie que nous tournons avec Roger Signorile, habitant de longue date, témoin et acteur du développement du quartier de Velannes à Épône. Ce témoignage nous plonge dans l’intimité du quotidien des années 70 à aujourd’hui.



Velannes en 1975 : un hameau paisible à l’orée de la ville

À cette époque, Épône comptait moins de 5 000 habitants. Ce faible effectif justifiait un scrutin à liste non bloquée pour les élections municipales. Velannes, alors simple hameau rattaché à la commune, était composé de garrigues où paissaient les moutons. Deux fermes, une mare, une pompe à eau pour alimenter les foyers, et une petite carrière de pierre à l’entrée (l’actuelle résidence de la Haute Bove, reconnaissable à sa forme en fer à cheval), formaient l’essentiel du paysage.

Aucune trace de maraîchage sur le plateau, uniquement des cultures céréalières. Le maraîchage se concentrait en fond de vallée et vers la ferme du château.

La naissance de la Résidence de Velannes

Roger Signorile, alors ouvrier chez SIMCA à Poissy, devient conseiller municipal en 1977 sur la liste de M. Pansart, Directeur de la Prévention Routière. C’est finalement M. Amouroux qui sera élu maire. Roger, originaire de Paris, s’installe à Épône grâce à une opportunité offerte par le comité d’entreprise de SIMCA : des maisons "prêtes à finir" y sont proposées, en collaboration avec la Fédération des Castors d’Île-de-France (FCIDF).

Ainsi naît la **Résidence de Velannes**, composée de 46 pavillons modestes — 4 pièces sans garage — bâtis avec la participation des habitants eux-mêmes. L’esprit d’entraide y règne : covoiturage entre collègues de SIMCA, entraide pour finir les maisons, organisation de moments conviviaux.

Les enfants fréquentent l’école La Fontaine, dans le bourg. Toutefois, le lien entre Velannes et le centre-ville est inexistant au départ : la départementale bloque la liaison directe. Une bande de terrain devra être acquise pour créer le chemin de Pinceloup, assurant enfin la jonction.

La création de la voie d'accès de la résidence de Velannes à la CD139 porte le nom de rue du moulin à vent, afin de suppléer le petit chemin du Pâtis.

Un quartier qui se structure

Pour répondre aux besoins croissants, un transformateur électrique est installé afin d’alimenter les foyers existants et les futurs habitants. En effet, autour de ce premier noyau SIMCA, de nombreuses maisons individuelles viennent peu à peu étoffer le paysage.

Velannes bénéficie aussi d’un arrêt de bus scolaire sur la départementale, puis, à terme, les bus peuvent accéder directement au quartier. L’eau est présente, les infrastructures suivent, et le hameau prend vie, fort d’une identité de quartier soudé et convivial.

Une vie de quartier animée… puis transformée

Les fêtes de quartier, les barbecues, les jeux d’enfants rythment la vie à Velannes pendant de nombreuses années. Cette atmosphère chaleureuse s’estompe progressivement avec l’arrivée de nouveaux habitants, souvent issus de la région parisienne. Le changement de population entraîne aussi celui des habitudes.

La **ferme Caffin**, emblématique de Velannes, cesse son activité d’élevage. Elle est transformée en salle de réception, accueillant des mariages, mais posant aussi quelques problèmes de voisinage à cause du bruit. La famille Caffin, grande lignée d’agriculteurs, finit par vendre directement à un promoteur, Nexity. La ville et GPS&O veilleront toutefois à préserver le caractère rural du site en freinant les ambitions du constructeur.

Des figures et des projets qui marquent l’histoire

Outre la famille Caffin, Velannes accueille pendant plusieurs années la famille de Jean de Brunhoff, créateur de **Babar l’éléphant**. Leur maison, la première à gauche en entrant dans le quartier, garde le souvenir de ces séjours de villégiature.

À l’aube de l’an 2000, le maire Pierre Amouroux initie un projet symbolique : la plantation d’un **Bois du millénaire**. 2000 arbres et arbustes ont été plantés avec la participation des enfants des écoles primaires. L’ONF encadre le projet avec un plan d’implantation, une étude des sols, et des conseils pour le choix des essences. Ce bois s’intègre dans la **ceinture verte** d’Épône, imposée par le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDPIF), destinée à préserver une zone naturelle entre Velannes et le bourg, et empêcher toute urbanisation anarchique.

La création de la voie d'accès de la résidence de Velannes à la CD139 porte le nom de rue du moulin à vent, afin de suppléer le petit chemin du Pâtis.





http://www.youtube.com/watch/yd34NqA1cJo